

## CONDITIONS GENERALES

- 1 - L'écologie est fixé sur une base forfaitaire annuelle de **10 mois de cours**, soit de septembre jusqu'à fin juin. Ce forfait tient compte des vacances scolaires officielles ainsi que les jours fériés où les cours n'ont pas lieu.
- 2 - Les cours sont payables par avance **au début de chaque mois. Un mois commencé doit être entièrement réglé.**
- 3 - **Les cours manqués ne sont en aucun cas remboursés ou déduits de vos mensualités.** Vous avez toutefois la possibilité de les rattraper durant l'année en cours.
- 4 - L'élève ou son représentant légal a la possibilité de annuler son inscription au **31 janvier**, par courrier non recommandé adressé à la direction avant le **20 janvier**. **Aucune démission, sauf cas de force majeur, ne sera acceptée au delà de cette date et les écologies restent dus.**
- 5 - En cas de maladie ou d'accident se prolongeant de plus de 2 semaines et sur **présentation d'un certificat médical** dans le mois suivant l'arrêt, le paiement sera suspendu ou reporté sur un autre mois.
- 6 - Tout changement de cours doit être annoncé au secrétariat.
- 7 - La responsabilité de l'école n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents, blessures subis dans les cours ou pendant les spectacles, ainsi que les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux. Les élèves doivent, par conséquent, s'assurer eux-mêmes contre ces risques.
- 8 - Un cours en dessous de **6 élèves** pourra être annulé en cours d'année et les élèves seront dédommagés de leur écologie déjà payé.
- 9 - Sont considérés comme étudiant les personnes fréquentant les universités et les hautes écoles spécialisées sous présentation de la carte étudiant.